

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.029

Objet

SUCCESSION AU STAND
N° 2 du MARCHÉ DU PARC
Madame BESSON

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 17

Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix
le dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M^{onsieur} MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M^{lle} FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMECC
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. ZACHET par M. BUJARD
M^{me} BIDEAU par M^{lle} FOUCHÉ

Absents : MM.

M^{onsieur} TETARD

a été élu Secrétaire.

Madame BESSON demeurant, 22 rue de Plaisance a
S^{te}-GEORGES-DE-DIDONNE a sollicité par lettre du 13 février
1970 la succession, au stand n° 2 du marché du Parc, de
M^{lle} RICHARD, pour l'exploitation d'un commerce de mercerie-
bonneterie .

M^{lle} RICHARD, par lettre du 13 février 1970 a fait
savoir que pour raisons de santé elle abandonnait son activité .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les lettres de Madame BESSON et de M^{lle} RICHARD en date
du 13 février 1970,

VU l'avis favorable de la commission municipale du commerce
du 10 mars 1970,

VU la délibération du 13 février 1966 fixant à 110 FR par
mois le montant de la redevance mensuelle pour l'occupation
des stands extérieurs du marché du Parc,

DECIDE :

./.

- d'attribuer à Madame Josette BESSON, la concession du stand extérieur n° 2 du Marché du Parc à compter du 1er janvier 1970 pour le commerce exclusif de mercerie-bonneterie, moyennant une redevance mensuelle de 110 FR (CENT DIX FRANCS) et pour une période d'exploitation de cinq années, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1974.

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de concession à intervenir .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Maurice MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le **29 AVR. 1970**

Le Sous-Prefet